

La profanation du cimetière Saint-Roch était un acte antichrétien

écrit par Marcher sur des oeufs | 27 avril 2018



Rappel des faits

Ce mercredi 15 avril 2015, il est presque 14h. Des salariés d'une entreprise de pompes funèbres stoppent leur pause déjeuner et retournent travailler au cimetière Saint-Roch. Quand un employé découvre plusieurs croix retournées dans une allée

Une décision de justice vient de le confirmer, après le saccage de 215 tombes en 2015.

Pour Bernard Antony, c'est une victoire. Président de l'**Agrif** (Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'identité française et chrétienne), il s'était constituée partie civile dans l'affaire de la profanation du cimetière Saint-Roch.

Le 15 avril 2015, 215 tombes avaient été saccagées par un Grouhetois de confession musulmane.

Les faits s'étaient déroulés pendant la pause déjeuner des gardiens du cimetière et avaient provoqué une vague d'indignation.